

Magny les Hameaux, le 15 Mars 2019

CONSEIL MUNICIPAL

AH

Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue,

Je vous prie de bien vouloir assister à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu le

LUNDI 25 MARS 2019 à 20 HEURES 30

Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 4 février 2019

FINANCES ET AFFAIRES ECONOMIQUES

- Compte de gestion 2018
- Compte administratif 2018
- Taux de fiscalité 2019
- Budget Primitif 2019
- Autorisation de valorisation des certificats d'énergie par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR), territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) pour les travaux de réhabilitation du Centre de Loisirs Henri Dès sur la commune de Magny-les-Hameaux
- Groupement de commandes permanent avec SQY

VIE ASSOCIATIVE

- Convention d'objectifs avec la MJC et l'AMM

RESSOURCES HUMAINES - SENIORS - SECURITE

- Modification tableau des effectifs - Police municipale

TRAVAUX ET GESTION URBAINE - DEVELOPPEMENT DURABLE - DEPLACEMENTS

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Yvelines au titre du Programme Départemental 2016-2019 d'aide aux communes et structures intercommunales en matière de voirie
- Demande de subvention auprès du PNR de la Haute Vallée de Chevreuse pour l'acquisition de mobiliers destinés au stationnement des vélos aux abords des lieux publics et/ou en centre bourg
- Demande de subvention auprès du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse (PNR) pour l'acquisition d'une borne fontaine pour le City Stade avenue d'Aigrefoin

ADMINISTRATION GENERALE

- Liste des décisions prises du 26 Janvier au 15 Mars 2019

Je tiens à vous rappeler que, si vous souhaitez que nous abordions une question diverse à l'occasion de cette séance, il convient de m'en faire la demande par écrit, trois jours francs avant la séance, afin que je puisse envisager l'inscription à l'ordre du jour ou sa programmation ultérieure.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, Cher(e) Collègue, l'expression de mes sentiments distingués.

 Le Maire
Bertrand HOUILLON

NB. En vertu de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, les documents annexes aux délibérations (contrat, marché...) peuvent, à sa demande, être consultés à l'Hôtel de Ville par tout Conseiller Municipal.